

REGLEMENT INTERIEUR

La salle des fêtes est mise à disposition gratuitement aux associations de Laubrières ou selon les tarifs votés par le Conseil Municipal aux particuliers majeurs.
Sa capacité est de 100 personnes assises.

Conditions d'utilisation

Le mode de fonctionnement des appareils (lave-vaisselle, chauffage, sonorisation) devra être scrupuleusement respecté.

Tout dysfonctionnement devra être signalé.

Il est interdit d'utiliser confettis, punaises, clous, scotch ou pâte adhésive pour fixer sur les murs. Des fils ont été posés au plafond pour supporter la décoration.

Il est interdit de fumer dans la salle.

A partir de 1 heure du matin, l'intensité sonore devra être limitée afin d'éviter toutes nuisances au voisinage.

La remise en état

Si de la vaisselle est louée, elle sera rendue propre. Toute vaisselle perdue ou cassée sera facturée.

Le parquet devra être balayé seulement.

Le carrelage devra être balayé et nettoyé correctement.

Les sanitaires seront lavés et désinfectés.

L'évier, le réfrigérateur, le lave-vaisselle et la gazinière seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés.

Les tables et chaises devront être lavées et rangées.

Tous les déchets non recyclables seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le container à couvercle chocolat prévu à cet effet.

Tous les emballages vides seront déposés dans le container à couvercle jaune.

Des caissettes sont à votre disposition pour trier vos déchets recyclables avant d'aller les déposer dans les conteneurs de tri prévus à cet effet sur le parking, route de Ballots. (papier, journaux et verre).

Responsabilités

La commune de Laubrières n'est pas responsable des vols et des dégradations qui pourraient être commis dans la salle ou dans les véhicules stationnés à proximité.

Les enfants jouant à l'extérieur (sur la terrasse, le terrain ou dans la rue) restent sous la responsabilité des parents. Par précaution, les vélos et jeux de ballons ne sont pas autorisés sur la terrasse.